

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2018

**Objet** : Contrat de protection sociale complémentaire : mandat au CIG pour la mise en concurrence

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 27 novembre deux mil dix-huit à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 20 novembre 2018, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL.

**Avient donné procuration** : Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Lamya KIROUANI à Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAUNAY à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur Christophe PROVOT à Monsieur Philippe LAURENT, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sophie VALLY à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur André VEYSSIERE à Monsieur Anthony MANGIN.

**Etaient absents et excusés** : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Yves PERREE, Madame Nadia SEISEN, Monsieur Ali ZAH.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Contrat de protection sociale complémentaire : mandat au CIG pour la mise en concurrence.**

Vu les articles 25 et 88/2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié,

Vu la loi 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique

Vu la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Vu l'avis émis par le comité technique paritaire de service le 16 octobre 2018 et par le comité technique paritaire le 7 novembre 2018,

Considérant que lors de sa séance du 24 septembre 2018, le conseil d'administration du CIG a autorisé le lancement d'une consultation pour le renouvellement des conventions de participation santé et prévoyance, à compter du 1er janvier 2020.

Considérant que d'ici le 31 décembre 2018, les collectivités et établissements qui souhaitent être associés à cette mise en concurrence doivent donner mandat au CIG, par voie de délibération, après avis de leur comité technique.

Après en avoir délibéré **AUTORISE** le CIG à participer à cette mise en concurrence pour ses agents.

Le Président,

Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne